

# CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS - PROGRAMME DU CE2, DU CM1 ET DU CM2 – 2008

## DEUXIÈME PALIER POUR LA MAÎTRISE DU SOCLE COMMUN COMPÉTENCES ATTENDUES À LA FIN DU CM2

COMPÉTENCE 1 : LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE		CE2	CM1	CM2
ML01	S'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un vocabulaire approprié et précis.			
ML02	Prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté.			
ML03	Lire avec aisance (à haute voix, silencieusement) un texte.			
ML04	Lire seul des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse, adaptés à son âge.			
ML05	Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne.			
ML06	Comprendre des mots nouveaux et les utiliser à bon escient.			
ML07	Dégager le thème d'un texte.			
ML08	Utiliser ses connaissances pour réfléchir sur un texte (mieux le comprendre, ou mieux l'écrire).			
ML09	Répondre à une question par une phrase complète à l'oral comme à l'écrit.			
ML10	Rédiger un texte d'une quinzaine de lignes (récit, description, dialogue, texte poétique, compte rendu) en utilisant ses connaissances en vocabulaire et en grammaire.			
ML11	Orthographier correctement un texte simple de dix lignes - lors de sa rédaction ou de sa dictée - en se référant aux règles connues d'orthographe et de grammaire ainsi qu'à la connaissance du vocabulaire.			
ML12	Savoir utiliser un dictionnaire.			

COMPÉTENCE 2 : LA PRATIQUE D'UNE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE		CE2	CM1	CM2
LV01	Communiquer : se présenter, répondre à des questions et en poser.			
LV02	Comprendre des consignes, des mots familiers et des expressions très courantes.			

COMPÉTENCE 3 : LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES ET LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE		CE2	CM1	CM2
<b>A) LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES</b>				
MA01	Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, les nombres décimaux (jusqu'au centième) et quelques fractions simples.			
MA02	Restituer les tables d'addition et de multiplication de 2 à 9.			
MA03	Utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux (pour la division, le diviseur est un nombre entier).			
MA04	Calculer mentalement en utilisant les quatre opérations.			
MA05	Estimer l'ordre de grandeur d'un résultat.			
MA06	Utiliser une calculatrice.			
MA07	Reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels.			
MA08	Utiliser la règle, l'équerre et le compas pour vérifier la nature de figures planes usuelles et les construire avec soin et précision.			
MA09	a Utiliser les unités de mesure usuelles.			
	b Utiliser des instruments de mesure.			
	c Effectuer des conversions.			
MA10	Résoudre des problèmes relevant des quatre opérations, de la proportionnalité, et faisant intervenir différents objets mathématiques : nombres, mesures, "règle de trois", figures géométriques, schémas.			

MA11	Savoir organiser des informations numériques ou géométriques, justifier et apprécier la vraisemblance d'un résultat.			
MA12	Lire, interpréter et construire quelques représentations simples : tableaux, graphiques.			
<b>B) LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE</b>				
ST01	Pratiquer une démarche d'investigation : savoir observer, questionner.			
ST02	Manipuler et expérimenter, formuler une hypothèse et la tester, argumenter.			
ST03	Mettre à l'essai plusieurs pistes de solutions.			
ST04	Exprimer et exploiter les résultats d'une mesure ou d'une recherche en utilisant un vocabulaire scientifique à l'écrit et à l'oral.			
ST05	Maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques.			
ST06	Mobiliser ses connaissances dans des contextes scientifiques différents et dans des activités de la vie courante (par exemple, apprécier l'équilibre d'un repas).			
ST07	Exercer des habiletés manuelles, réaliser certains gestes techniques.			

COMPÉTENCE 4 : LA MAÎTRISE DES TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		CE2	CM1	CM2
TI01	Utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail.			
TI02	Utiliser l'outil informatique pour communiquer.			
TI03	Faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement.			

COMPÉTENCE 5 : LA CULTURE HUMANISTE		CE2	CM1	CM2
CH01	Dire de mémoire, de façon expressive une dizaine de poèmes et de textes en prose.			
CH02	Interpréter de mémoire une chanson, participer avec exactitude à un jeu rythmique ; repérer des éléments musicaux caractéristiques simples.			
CH03	Identifier les principales périodes de l'histoire étudiée, mémoriser quelques repères chronologiques pour les situer les uns par rapport aux autres en connaissant une ou deux de leurs caractéristiques majeures.			
CH04	Identifier sur une carte et connaître quelques caractères principaux des grands ensembles physiques et humains de l'échelle locale à celle du monde.			
CH05	Connaître quelques éléments culturels d'un autre pays.			
CH06	Lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie.			
CH07	Distinguer les grandes catégories de la création artistique (littérature, musique, danse, théâtre, cinéma, dessin, peinture, sculpture, architecture).			
CH08	Reconnaître et décrire des œuvres visuelles ou musicales préalablement étudiées : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique.			
CH09	Exprimer ses émotions et préférences face à une œuvre d'art, en utilisant ses connaissances.			
CH10	Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles et plastiques (formes abstraites ou images) en se servant de différents matériaux, supports, instruments et techniques.			
CH11	Inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques, des chorégraphies ou des enchaînements, à visée artistique ou expressive.			

# CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS - PROGRAMME DU CE2, DU CM1 ET DU CM2 – 2008

COMPÉTENCE 6 : LES COMPÉTENCES SOCIALES ET CIVIQUES		CE2	CM1	CM2
SC01	Reconnaître les symboles de l'Union européenne.			
SC02	Respecter les autres, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons.			
SC03	Avoir conscience de la dignité de la personne humaine et en tirer les conséquences au quotidien.			
SC04	Respecter les règles de la vie collective, notamment dans les pratiques sportives.			
SC05	Comprendre les notions de droits et de devoirs, les accepter et les mettre en application.			
SC06	Prendre part à un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et justifier un point de vue.			
SC07	Coopérer avec un ou plusieurs camarades.			
SC08	Faire quelques gestes de premier secours.			
SC09	Obtenir l'attestation de première éducation à la route ; savoir si une activité, un jeu ou un geste de la vie courante présente un danger vital.			

COMPÉTENCE 7 : L'AUTONOMIE ET L'INITIATIVE		CE2	CM1	CM2
AI01	Respecter des consignes simples en autonomie.			
AI02	Montrer une certaine persévérance dans toutes les activités.			
AI03	Commencer à savoir s'auto-évaluer dans des situations simples.			
AI04	S'impliquer dans un projet individuel ou collectif.			
AI05	Se respecter en respectant les principales règles d'hygiène de vie ; accomplir les gestes quotidiens sans risquer de se faire mal.			
AI06	Se déplacer en s'adaptant à l'environnement.			
AI07	Réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation.			
AI08	Utiliser un plan.			
AI09	Soutenir une écoute prolongée (lecture, musique, spectacle, etc.).			

Domaines disciplinaires	Durée annuelle des enseignements	Durée hebdomadaire des enseignements
Français	288 heures	8 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Éducation physique et sportive	108 heures	11 heures*
Langue vivante	54 heures	
Sciences expérimentales et technologie	78 heures	
Culture humaniste - pratiques artistiques et histoire des arts**	78 heures	
- histoire-géographie- instruction civique et morale	78 heures	
<b>TOTAL</b>	<b>864 heures</b>	<b>24 heures</b>

\* La déclinaison de cet horaire hebdomadaire sera fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires.

\*\* L'enseignement annuel d'histoire des arts est de 20 heures et concerne l'ensemble des domaines disciplinaires.